



# DROITS DE RÉUTILISATION

La réutilisation des informations publiques à des fins commerciales est soumise à la délivrance d'une licence et au paiement des droits de réutilisation - cf. règlement du 8/09/2010

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
DE LA HAUTE-GARONNE

N° .....

## COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom .....

Adresse .....

Adresse électronique .....

POUR LE COMPTE DE .....

Adresse .....

Adresse électronique .....

## RÉUTILISATION

Publication sur support papier <input type="checkbox"/>	Produit publicitaire <input type="checkbox"/>
Publication sur vidéo, film, support multimédia <input type="checkbox"/>	Réutilisation sur tout système numérique <input type="checkbox"/>

DOCUMENTS UTILISÉS	TYPE DE DIFFUSION
Cote du document d'archives / Légende et /ou cote du cliché : .....	Titre et numéro si publication : .....
.....	Date de parution : ..... / ..... / 20 .....
.....	Nombre d'exemplaires : .....

## DROITS DE RÉUTILISATION DES IMAGES

Publications sur support papier tirages de moins de 500 exemplaires (excepté produits publicitaires et promotionnels divers)			
Exonérées de droits de réutilisation			
Publications sur support papier de 500 à moins de 3000 exemplaires			
DÉSIGNATION	P.U.	Nombre	Total
Image dans le texte	20.00 €		
Image pleine page	35.00 €		
Image en 1 <sup>re</sup> ou dernière de couverture	55.00 €		
Les droits de réutilisation liés au publications papier font l'objet d'une majoration de : + 100 % pour des tirages supérieurs à 3000 exemplaires + 200 % pour des tirages supérieurs à 10 000 exemplaires + 1000 % pour des tirages supérieurs à 100 000 exemplaires			
DÉSIGNATION			
Nombre d'exemplaires			
P.U. majoré .....	Prix total .....		
Produits publicitaires et promotionnels, produits divers (affiches, calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, etc)			
Droit de réutilisation	300.00€		

Réutilisation des images sur tout système numérique : site internet, intranet, disque dur, etc. PRIX PAR VUE ET PAR AN			
DÉSIGNATION	Par vue/ par an	Nombre	Total
De 1 à 1000 vues	1.00 €		
De 1001 à 100 000 vues	0.25 €		
De 100 001 à 500 000 vues	0.07 €		
De 500 001 à 1 000 000 vues	0.05 €		
+ de 1 000 000 de vues	0.03 €		
Réutilisation des informations publiques produites par la direction des Archives départementales (base de données, métadonnées) PRIX PAR VUE ET PAR AN			
La notice	0.50 €		
Publications sur vidéo, film, support multimédia			
Droit de réutilisation	45.00 €		
<b>Mentions obligatoires à faire figurer au bas du document</b>			
© Conseil Départemental de la Haute-Garonne / Archives départementales / (cote du document) / (nom de l'auteur du document ou du photographe)			

ENVOI OBLIGATOIRE D'UN JUSTIFICATIF APRÈS PARUTION OU DIFFUSION A L'ATTENTION DU SERVICE DES ARCHIVES FIGURÉES

Fait à Toulouse le .....  
JE SOUSSIGNÉ, CERTIFIE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CI-DESSUS

Signature du demandeur,